

SÉCURITÉ DES FÊTES TRADITIONNELLES - SUBVENTIONS

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Ce rapport présente quinze demandes de subvention concernant la sécurité des fêtes traditionnelles pour une participation globale de 25 964 €.

TABLEAU FINANCIER

Politique	Programme	Chapitre	Crédits votés (en €)	Engagé (en €)	Engagement proposé (en €)
Economie Tourisme Attractivité du territoire	hors programme	939	40 000,00	0,00	25 964,00

La réglementation adoptée par l'assemblée départementale le 24 octobre 2002 permet de subventionner à hauteur de 70 % (avec un plafond annuel de 3 000 €) les dépenses engagées pour assurer la sécurité des fêtes traditionnelles organisées en zone rurale. Ces subventions s'adressent aux communes et aux associations.

Vous trouverez dans le tableau joint en annexe une liste de quinze dossiers susceptibles de bénéficier de cette aide.

En conclusion, je vous propose :

1°) d'octroyer un montant total de subventions de 25 964 € réparti entre les bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe, afin d'assurer la sécurité des fêtes traditionnelles organisées en milieu rural ;

2°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 939 du budget départemental de l'exercice en cours.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

SUBVENTIONS EN MATIERE DE SECURITE DES FETES TRADITIONNELLES

Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	Coût du projet	Montant Subventionnable	taux	Subvention départementale
Bar-sur-Loup	Commune de Bar-sur-Loup	sécurité des fêtes traditionnelles pour l'année 2012	5 363,85	5 363,85	plafond	3 000 €
Contes	Commune de Bendejun	sécurité de la fête patronale des 7 et 8 juillet 2012	540,89	540,89	70%	379 €
Tende	Commune de La Brigue	sécurité des bals pour l'année 2012	5 025,60	5 025,60	plafond	3 000 €
L'Escarène	Commune de L'Escarène	sécurité de la fête patronale du 28 juillet 2012	2 144,63	2 144,63	70%	1 501 €
Sospel	Commune de Sospel	sécurité des fêtes traditionnelles des mois de juillet et août 2012	5 683,39	5 683,39	plafond	3 000 €
Saint-Vallier-de-Thiery	Commune du Tignet	sécurité de la fête patronale de Saint-Hilaire des 6 et 7 juillet 2012	527,66	527,66	70%	369 €
Breil-sur-Roya	Association Cercolo	sécurité de la fête traditionnelle du 15 septembre 2012	2 145,54	2 145,54	70%	1 502 €

Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	Coût du projet	Montant Subventionnable	taux	Subvention départementale
Nice 13	Comité permanent des fêtes de l'Abadie	sécurité des fêtes patronales pour l'année 2012	3 799,37	3 799,37	70%	2 660 €
Levens	Comité des fêtes de Castagniers	sécurité des fêtes patronales des 23 juin et 21/22 septembre 2012	2 046,31	2 046,31	70%	1 432 €
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Comité des fêtes de Clans	sécurité de la fête patronale du 11 au 13 août 2012	1 439,67	1 439,67	70%	1 008 €
Levens	Comité des fêtes de Colomars	sécurité de la fête traditionnelle de la Nativité du 7 au 9 septembre 2012	3 973,93	3 973,93	70%	2 782 €
Breil-sur-Roya	Comité des fêtes de Fontan	sécurité de la fête traditionnelle des 4 et 5 août 2012	2 347,96	2 347,96	70%	1 644 €
Saint-Etienne-de-Tinée	Comité des fêtes d'Isola	sécurité de la fête traditionnelle des châtaignes des 3 et 4 novembre 2012	2 726,86	2 726,86	70%	1 909 €
Saint-Etienne-de-Tinée	Comité des fêtes d'Isola	sécurité de la fête patronale du 15 août 2012	574,43	574,43	70%	402 €

Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	Coût du projet	Montant Subventionnable	taux	Subvention départementale
Breil-sur-Roya	Comité des fêtes de Saorge	sécurité de la fête patronale du 24 au 26 août 2013	1 965,79	1 965,79	70%	1 376 €
						25 964 €